



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°26-06

NUMÉRO 26-06 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Antoine Marcil, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Longue-Rive ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive au cours de sa séance ordinaire tenue le 9 juillet 2026 a adopté le règlement numéro 26-06 portant le titre:

NUMÉRO 26-06 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et greffier-trésorier, situé au 3 rue de l'Église à Longue-Rive, aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1. Présentation d'un avis de motion le 11 juin 2026
2. Présentation d'un projet de règlement le 11 juin 2026
3. Adoption du règlement le 9 juillet 2026
4. Avis de promulgation le 13 juillet 2026

CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR CONFORMÉMENT À LA LOI.

DONNÉ À LONGUE-RIVE, CE 13 JOUR DE JUILLET 2026.

Antoine Marcil

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussigné, Antoine Marcil, directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h00 et 16h30 le 13^e jour du mois de juillet 2026 au bureau municipal, au bureau de poste et sur le site internet de la municipalité de Longue-Rive.

DONNÉ À LONGUE-RIVE, CE 13^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2026.

Antoine Marcil
Directeur général et greffier-trésorier.